

REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS

Ce règlement intérieur a pour but de définir l'organisation, de rappeler les règles générales et permanentes relatives à l'accès et au fonctionnement de L'accueil de loisirs « Anim'En Folie » au sein de la commune de Torfou, constituée d'administrateurs, bénévoles et professionnels.

1. IMPLANTATION

Nom et coordonnées de l'établissement :

Association Anim'En Folie
Maison de l'enfance
Espace Saint Hubert - TORFOU
49660 SEVREMOINE
Tel : 02 41 64 10 67
Courriel : periscolaire.torfou@orange.fr
Site : <http://animenfolie-torfou.jimdo.com>

2. EQUIPE

L'équipe d'animation est composée de professionnels diplômés :

- un(e) directeur(trice)
- d'animateurs(trices)
- une équipe de vacataires et de stagiaires BAFA : selon le nombre d'enfants inscrits
- administrateur(trice) et référent(e) commission Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Cf détail à jour sur le Site : <http://animenfolie-torfou.jimdo.com> , onglet « trombinoscope ».

3. ACCUEIL

L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants âgés entre 3 et 11 ans, les mercredis, et du lundi au vendredi pendant les petites vacances et les grandes vacances.

Horaires : l'accueil est assuré à partir de 7h jusqu'à 19h.

- **Péricentre possible entre 7h et 9h :**

Arrivée échelonnée des enfants entre 7h et 9h.

Un petit déjeuner est servi jusqu'à 8h30 pour les enfants qui le souhaitent (pas de coût supplémentaire pour les familles).

- **Accueil de loisirs de 9h à 12h30 :**

Arrivée des enfants à 9h, et départ échelonné entre 12h et 12h30.

- **Temps du midi de 12h30 à 13h30 :**

Repas des mercredis :

- Possibilité pour les familles de choisir entre un repas commandé proposé et livré par le cuisinier du collège, sur réservation 48h avant ou possibilité d'apporter son pique-nique (micro-onde sur place).

Repas des vacances :

- Repas chaud et obligatoire pour tous les enfants, fournit par l'EHPAD du Clair Logis du Longeron (sauf lors des sorties).
- Lors des sorties, prévoir un pique-nique froid.

- **Accueil de loisirs de 13h30 à 17h :**

- Arrivée des enfants à 13h30 et départ à 17h.
- Possibilité de sieste pour les plus jeunes (lits à disposition, l'enfant doit apporter son duvet).
- Un goûter est servi avant 17h (pas de coût supplémentaire pour les familles).

- **Péricentre entre 17h et 19h :**

Possibilité de départ échelonné des enfants entre 17h et 19h

4. ANIMATIONS

Diverses activités sont organisées : jeux individuels et collectifs, ateliers de modelage et d'arts plastiques, cuisine, bricolage, activités extérieures, culturelles, sportives, jeux libres...

Une sortie par semaine lors des vacances est proposée selon un thème nouveau à chaque fois.

Des séjours de vacances sont proposés en juillet.

Une nuit à la maison de l'enfance est proposée aux maternelles pendant les vacances d'été.

Pour le respect du rythme des enfants, des espaces sont aménagés pour que l'enfant, qui le désire, puisse se reposer. Les espaces imitation, construction, motricité, lecture, ... permettent l'expression et le bien-être de tous.

Encadrement :

Dans le respect de la réglementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le taux d'encadrement par animateur est le suivant :

- 1 animateur pour 8 enfants maximum de moins de 6 ans.
- 1 animateur pour 12 enfants maximum de plus de 6 ans.

5. MODALITE D'ACCUEIL

Modalités d'inscriptions :

Les mercredis : Inscription au minimum **48h à l'avance**.

Les vacances : Une plaquette est distribuée à l'école maternelle et primaire de TORFOU et diffusée par mail avant chaque période de vacances. Les programmes sont disponibles sur le site internet et à la maison de l'enfance. Merci de **respecter les dates limites d'inscriptions figurant sur la plaquette. ATTENTION : Au-delà de cette date, toute inscription est définitive par soucis d'organisation.**

Fermetures à déterminer selon le calendrier des vacances scolaires et du sondage auprès des familles : sont prévues 2 semaines en août et 1 semaine en décembre.

Les activités aux places limitées (exemple : séjour) sont ouvertes en priorité aux torfousiens.

Inscription obligatoire, uniquement via le « Portail Famille », accessible sur la page d'accueil du site de l'association : <http://animenfolie-torfou.jimdo.com>.

Démarches à effectuer :

- Retirer et remplir le dossier d'inscription disponible sur le site internet ou à la maison de l'enfance (Les vaccins obligatoires doivent être à jour). Venir mettre à jour ce dossier à la maison de l'enfance si changements (QF, coordonnées, informations personnelles...) à chaque fois que nécessaire.
- Fournir un justificatif du quotient familial (attestation CAF, MSA ou avis d'imposition). La famille qui n'a pas fourni son quotient familial délivré par la CAF s'acquitte du tarif maximum (Quotient Familial + 1000). Vous pouvez obtenir votre quotient familial auprès de la CAF par téléphone ou par internet. La famille s'engage à prévenir la directrice si le quotient familial change de catégorie en cours d'année scolaire (de 0 à 500, de 501 à 720, de 720 à 1000, ou +1000). Le tarif applicable au quotient familial sera pris en compte dès la prochaine facture mensuelle. Aucune facture déjà éditée ne pourra être modifiée.
- Verser une adhésion annuelle de 15 € par famille (facturée en septembre).

Le dossier d'inscription est valable du 1^{er} septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante.

Possibilité d'inscrire à la journée, demi-journée, avec ou sans repas les mercredis et vacances scolaires. Possibilité d'apporter son pique-nique uniquement le mercredi. Le nombre de places est limité en fonction du nombre d'animateurs.

Tout retard exceptionnel des parents devra être signalé au plus vite au personnel présent à l'accueil de loisirs au 02 41 64 10 67.

Les enfants présentant un état fébrile ou infection temporaire ne seront pas admis.

6. PARTICIPATION DES FAMILLES

Tarifcation :

L'adhésion familiale et annuelle (de septembre à fin août) de 15€ est obligatoire pour toute inscription.

Pour que l'ensemble des familles puisse accéder équitablement à ce service en fonction de leurs ressources, l'association propose une tarification en fonction des quotients familiaux. **Un justificatif de la CAF indiquant votre Quotient Familial est à fournir obligatoirement à l'association dès que celui-ci change.**

MERCREDIS

TARIFS selon Quotient Familial (QF) des Mercredis

QF	Péricentre : De 7h à 9h ou de 17h à 19h (prix à l'heure)	Demi-journée : De 9h à 12h30 ou 13h30 à 17h	Temps du midi : De 12h30 à 13h30	Repas	Journée entière : 9h à 17h avec repas	Journée entière : 9h à 17h avec repas
0 à 500	1.20€	4.20€	1.20€	2.25€	11.85€	9.60€
501 à 720	1.40€	4.90€	1.40€		13.45€	11.20€
721 à 1000	1.80€	6.30€	1.80€		16.65€	14.40€
1001 à 1300	2.00€	7.00€	2€		18.25€	16.00€

VACANCES

TARIFS selon Quotient Familial (QF) des Mercredis

QF	Péricentre : De 7h à 9h ou de 17h à 19h (prix à l'heure)	Demi-journée : De 9h à 12h30 ou 13h30 à 17h	Temps du midi : De 12h30 à 13h30	Repas	Journée entière : 9h à 17h avec repas	SORTIE Journée entière : 9h à 17h (pique-nique fourni par la famille)	
0 à 500	1.20€	4.20€	1.20€	2.25€	11.85€	9.60€	+ coût éventuel indiqué sur le programme
501 à 720	1.40€	4.90€	1.40€		13.45€	11.20€	
721 à 1000	1.80€	6.30€	1.80€		16.65€	14.40€	
1001 à 1300	2.00€	7.00€	2€		18.25€	16.00€	

REPAS CHAUD ET OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ENFANTS, FOURNI PAR UN PRESTATAIRE EXTERIEUR A 2.25€, Excepté lors de sorties.

TOUT ¼ D'HEURE ENTAME EST DÛ

Tarifs repas :

- Le petit déjeuner et le goûter sont compris dans le tarif horaire de l'accueil de loisirs.
- Le repas commandé du mercredi (proposé et livré par le cuisinier du collège) coûte 2.25€
- Le repas commandé des vacances (fourni par l'EHPAD du Clair Logis du Longeron) et obligatoire pour tous les enfants et coûte 2.25€ à ce jour.

Tout repas commandé sera facturé.

Annulation :

Mercredis :

Le coût de présence ne sera pas dû :

- En cas de maladie sur présentation d'un certificat médical ou d'une copie d'ordonnance.
- En cas d'absence signalée 48h à l'avance pour les mercredis.

Vacances scolaires :

- Toute inscription aux activités des vacances est définitive excepté en cas de maladie sur présentation d'un certificat médical ou une copie d'ordonnance.

Réduction :

Une réduction de 20% sera faite pour le 3^{ème} enfant (le 4^{ème}...) pour 3 enfants de la même famille inscrits le même jour.

Coûts supplémentaires :

Pour les enfants qui ne sont pas scolarisés à l'école de TORFOU, les familles se verront réclamer une participation de 2€ par journée et de 1.40€ par ½ journée par enfant. Cette somme correspond à la subvention versée par la commune aux enfants scolarisés à Torfou à l'association.

Un supplément peut être demandé pour certaines activités spécifiques et/ou certaines sorties.

Facturation et paiement :

Une facture du mois écoulé est transmise par mail aux familles au début du mois suivant et transmise sur le temps de cantine scolaire pour les autres.

Toutes les factures sont à régler IMPERATIVEMENT avant le 10 de chaque mois.

Moyens de paiement acceptés :

- Prélèvement SEPA de préférence (remplir un document pour que l'association retire la somme sur votre compte bancaire). **En cas d'impossibilité de prélèvement, des frais bancaires d'un montant de 10€ vous seront facturés.**
- Chèques CESU à apporter avant le 5 du mois.
- Chèque (à l'ordre de Anim'En Folie).
- Numéraire.
- Chèques vacances.

Retard de paiement : Au-delà de 2 paiements après le 10 du mois dans l'année scolaire, les retards suivants se verront effectuer une majoration de 10€.

En cas de non-paiement répétitif et successif de 2 mois, les parents concernés se verront refuser la garde de leur(s) enfant(s)

Déduction fiscale :

Les frais de garde des enfants de moins de 7 ans peuvent être déductibles de l'impôt sur le revenu. L'association délivrera un justificatif sur simple demande.

Soins spécifiques :

En cas d'accident, l'équipe d'animation engagera les démarches nécessaires suivant la gravité, suivra les indications de la fiche sanitaire et préviendra l'adulte responsable de l'enfant.

En cas d'allergie, d'handicape ou de tout autre problème de santé, la directrice de l'accueil de loisirs doit être tenue informée et mettra tout en œuvre pour favoriser l'accueil de l'enfant. Si toutefois, les conditions d'accueil et les moyens humains ne permettent pas d'accueillir l'enfant, l'association restera ouverte pour entendre la demande de la famille et essaiera d'adapter son activité.

Tout traitement médical doit être accompagné de l'ordonnance.

7.ASSURANCES

L'association a souscrit une assurance responsabilité civile collective. Il est également conseillé d'avoir une assurance responsabilité civile individuelle qui couvre votre enfant pendant ses temps de loisirs.

Votre enfant reste sous votre responsabilité s'il est présent aux abords ou dans les locaux avant et après les horaires d'accueil.

Il est interdit d'emmener à l'accueil de loisirs tout matériel dangereux. L'association décline toute responsabilité concernant les pertes éventuelles d'objets personnels

Les enfants doivent être accompagnés dans les locaux par une personne responsable. Ils ne sont autorisés à quitter les locaux de l'accueil de loisirs qu'à l'arrivée de leurs parents ou toute personne désignée à l'avance par ces derniers.

Pour les enfants pouvant rentrer seuls à partir de 7 ans, veuillez le préciser lors de l'inscription sur la fiche d'informations et le préciser aux animateurs en indiquant l'heure à laquelle ils sont autorisés à partir.

8. REVISION

Pour le bon fonctionnement du service, nous nous réservons le droit de réviser ce règlement en cas de besoin.

8. COMPORTEMENT / ACCEPTATION

Tout comportement irrespectueux des règles de vie pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du participant.

Association Anim'En Folie
Maison de l'enfance
Espace Saint Hubert - TORFOU
49660 SEVREMOINE
periscolaire.torfou@orange.fr
<http://animenfolie-torfou.jimdo.fr>
02 41 64 10 67